



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 07/2023

Vevey, le 6 novembre 2023

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 16 novembre 2023**

Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen (VL/Interpartis), intitulée « Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à l'interpellation déposée à la séance du Conseil communal le 5 octobre 2023 par Monsieur Jérôme Christen (VL/Interpartis) en lien avec un malaise aux VMCV, la Municipalité souhaite apporter les éléments de réponse suivants :

- 1. Pour quelles raisons ce problème lancinant des WC n'a-t-il pas été résolu alors qu'il est soulevé depuis 13 ans déjà ? Une planification a-t-elle été établie ? Quelles mesures peuvent-elles être prises à court terme ?***

En tout premier lieu, la Municipalité de Vevey prend très au sérieux les éléments qui ont été remontés par M. Decrey, dont elle n'avait pas connaissance. La Municipalité consacrera donc le temps et l'attention nécessaire au traitement des problèmes soulevés dans son champ de compétences. Elle souhaite, comme ce Conseil, réitérer ses remerciements aux chauffeurs et chauffeuses des VMCV qui garantissent un service de qualité à la population.

a) Le problème d'accès aux toilettes est une préoccupation récurrente dans toutes les entreprises. Ce n'est pas propre à VMCV. Le 22 juin 2023, le SEV émettait une résolution nationale à ce sujet pour sensibiliser sur cette problématique.

b) Depuis de nombreuses années, les VMCV s'efforcent de résoudre le problème de l'accès aux toilettes pour son personnel de conduite sur le lieu de travail. L'entreprise de transport reconnaît pleinement l'importance de fournir des installations sanitaires en suffisance sur le réseau et en cohérence avec l'organisation des lignes. Cependant, il est essentiel de souligner qu'ils ne sont pas propriétaires des terrains ou des arrêts, ce qui les limite dans leur capacité à fournir eux-mêmes ces installations. La coopération des communes est indispensable pour maintenir accessibles les toilettes existantes en tout temps, avertir de leur fermeture définitive ou temporaire (ex. chantier, vandalisme) et planifier l'installation de celles-ci en particulier aux arrêts terminus. Du côté de VMCV, ils s'efforcent de conclure des accords avec des propriétaires privés (commerces, cafés, restaurants, établissements publics, ...), mais ils sont tributaires de leur existence, de leur bon vouloir et de leurs horaires d'ouverture (parfois aléatoires).

Par exemple, de nouvelles installations sanitaires sont désormais accessibles aux

conducteurs et aux conductrices VMCV depuis cette semaine à Chailly P+R, au shop de la station-service du garage du Stade.

c) Une liste des toilettes disponibles sur chaque ligne VMCV existe et est tenue le plus à jour possible. Elle dénombre environ 45 lieux. Les conducteurs et conductrices peuvent consulter cette liste sur le serveur VMCV ou sur l'intranet avec leur tablette en tout temps.

d) En cas d'urgence, un collaborateur peut quitter son véhicule, à condition qu'il se trouve à un arrêt officiel et qu'il respecte les exigences légales en vigueur.

e) Les VMCV travaillent de manière continue à trouver des solutions en partenariat avec les communes et les propriétaires privés afin d'améliorer constamment cette situation.

f) Organiser une information plus étroite entre communes et VMCV pour suivre la disponibilité des toilettes serait à créer, par exemple via CartoRiviera, et une identification anticipée des besoins pour toute future infrastructure planifiée.

g) A court terme, l'autorisation de pose de toilettes provisoires sur le domaine public pourrait être une solution dans les situations problématiques.

2. Quelles améliorations concrètes des conditions de travail ont-elles été mises en place depuis la crise de 2018 ?

a) Conciliation vie professionnelle et privée :

- I. Suite à un sondage auprès du personnel de roulement, un nouveau modèle de rythme de travail a été mis en place en décembre 2021, impliquant la création de groupes de travail. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent choisir leur rythme de travail en privilégiant d'être du matin, du milieu de journée, du soir, du groupe scolaire ou encore du groupe de réserve. Ceci permet de favoriser la conciliation de la vie privée et professionnelle dans le contexte exigeant du travail irrégulier.
- II. Pour le personnel administratif, le télétravail a été largement instauré pour autant que la fonction le permette.
- III. Création de compte épargne temps permettant aux collaborateurs d'accumuler du temps qu'ils peuvent récupérer ultérieurement.

b) Limitation des amplitudes de l'horaire de travail :

La loi fédérale (LDT/OLDT) autorise une amplitude maximale de 12 heures. A VMCV, en 2023, la moyenne d'amplitude est de 08h49. 63% des tours de service font moins de 9h, et aucun ne font plus de 11h.

De même, le temps de conduite est d'au maximum 9h, chez VMCV la moyenne est de 7h17 pour 2023.

c) Limitation des séries :

Pour garantir le bien-être des employés, l'entreprise VMCV a décidé de limiter le nombre de jours consécutifs de travail à 5 jours alors que la loi autorise 13 jours. Nous tolérons jusqu'à 10 jours sur demande du collaborateur ou de la collaboratrice (ex. échange de tours entre collègues).

d) Formation interne :

Pour accompagner ces évolutions, VMCV a développé la formation interne auprès des collaboratrices et collaborateurs sur la LDT/OLDT pour qu'ils connaissent le droit du travail qui encadre leur activité. Des formateurs internes ont été reconnus pour les cours nécessaires à la carte professionnelle.

Après un contrôle critique en 2018, ces nouveautés ont été contrôlées par l'OFT en 2021 et VMCV a été félicité pour la rapidité de son évolution en matière de durées de travail.

D'autres évolutions importantes sont intervenues pour améliorer les conditions de travail :

- e) La nouvelle CCT a établis des critères plus précis et explicités pour fixer les salaires, garantissant des conditions d'embauche comparables. Les salaires ont été augmentés directement en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT en 2022, avec une augmentation d'environ 3%, ce qui représente un ajout de 570 kCHF au budget 2023.
- f) La mise en place du programme Best-OFF comprend un suivi des maladies des collaborateurs, des formations pour les cadres, des entretiens de retour et de bilan, ainsi qu'un case management préventif pour mieux soutenir la santé et le bien-être des employés.

Grâce au programme Best-Off, le taux d'absentéisme a diminué de manière significative, passant de 13,18% en janvier 2022 à une moyenne de 9,41% en 2023.

- g) Pour l'amélioration de la santé au travail, des vidéos (tutoriels) ont été publiées pour nos conductrices et conducteurs pour adopter une bonne ergonomie au poste de conduite (réglage du siège, exercice d'étirement, etc).
- h) La création d'un poste de responsable MSST a permis de mettre en place diverses mesures en matière de santé et de sécurité au travail, notamment la sensibilisation des collaborateurs aux risques de chutes et de glissades, la formation des équipes de premiers secours, l'amélioration des plans d'évacuation, le suivi des cas d'accident, et la formation du personnel à la sécurité sur la ligne de contact.
- i) Avantages pour les collaboratrices et collaborateurs :
 - I. Des abonnements fitness à tarif avantageux ont été proposés pour promouvoir le bien-être physique des employés.
 - II. Des avantages tels que des rabais dans certains commerces, sur le matériel informatique et des billets pour des manifestations locales ont été introduits pour enrichir les avantages offerts aux employés.

3 Quelles mesures la Municipalité de Vevey va-t-elle défendre par son délégué au Conseil d'administration pour résoudre cette crise de manière durable ?

- a. Le municipal Vincent Imhof qui est au conseil d'administration des VMCV est délégué dans la commission interne au CA en charge des ressources humaines. Vevey a donc un grand rôle à jouer dans ce travail de fond qui consiste à analyser les problématiques de l'entreprise au sein du Conseil d'administration et qui pourra par la suite travailler à la résolution de celles-ci en s'appuyant sur la nouvelle direction, actuellement en cours d'engagement ainsi que la nouvelle direction des ressources humaines qui a pris ses fonctions le 2 novembre dernier au sein de l'entreprise.

La première mesure pour remettre l'humain au centre des préoccupations de l'entreprise a été d'intégrer les ressources humaines au sein de la direction d'entreprise, directement en relation avec le CA. Ce changement radical par rapport à la situation antérieure permettra d'améliorer le soin et la communication directe entre la direction et le personnel.

Le Conseil communal peut ainsi compter sur les compétences humaines et l'expérience professionnelle qui sont ancrées au sein de l'ensemble du conseil d'administration actuel et lui faire confiance de tout mettre en œuvre pour traiter les problèmes.

Compte-tenu de l'importance du dossier, l'entreprise communiquera publiquement sur l'évolution, par le biais de communiqués de presses sur les prochaines actions mises en place et aux autorités via le conseil d'administration des VMCV.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 novembre 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire




Yvan Luccarini


Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Vincent Imhof

Annexe : Interpellation

Interpellation interpartis intitulée « **Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable? »**

C'est de nouveau la crise aux VMCV un peu plus d'un an après la signature d'une nouvelle convention collective de travail qui semblait avoir définitivement apaisé les tensions. Dans une lettre ouverte de trente pages, un conducteur VMCV en poste depuis cinq ans, en arrêt pour épuisement professionnel pointe une série de problèmes avec l'appui du syndicat du personnel des transports.

Ce chauffeur, dénonce dans 24 heures l'écart entre la réalité de son travail et «l'image de marque» de l'entreprise. Principal problème: les WC : en l'absence de lieux où se soulager, les conducteurs s'abstiennent de boire, avec des risques de déshydratation, qui peut causer des erreurs de circulation.

Autre problématique, le stress. En cause, notamment, la «cadence infernale et les périodes de conduite effective beaucoup trop longues» de certains tours de service. La secrétaire syndicale Patricia Alcaraz dénonce aussi certains aspects de la gouvernance qui joue plus sur la crainte que sur la bienveillance.

Après divers audits et crises depuis 2018, la nouvelle direction s'était attelée à aplanir les tensions et à moderniser l'entreprise. On croyait le calme revenu et la confiance retrouvée suite à l'arrivée à la tête de l'entreprise d'une nouvelle directrice. Fin août dernier, les VMCV avaient même présenté leur stratégie 2030, ancrée sur la qualité, l'innovation, la durabilité et l'éthique. Mais ils avaient annoncé simultanément le départ impromptu de la directrice précitée, officiellement «pour un projet personnel et familial.»

Notre Conseil a reconnu l'urgence climatique, et dans la foulée, la Municipalité a adopté un Plan climat, dans lequel le transfert modal joue un rôle important. Nous avons donc besoin d'une entreprise de transports publics régionale solide et efficace, employant un personnel stable et motivé. Les difficultés des VMCV nous concernent donc et nous inquiètent. C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

1. Pour quelles raisons ce problème lancinant des WC n'a-t-il pas été résolu alors qu'il est soulevé depuis 13 ans déjà? Une planification a-t-elle été établie ? Quelles mesures peuvent-elles être prises à court terme ?
2. Quelles améliorations concrètes des conditions de travail ont-elles été mise en places depuis la crise de 2018 ?
3. Quelles mesures la Municipalité de Vevey va-t-elle défendre par son délégué au Conseil d'administration pour résoudre cette crise de manière durable?

Pour Vevey Libre

Pour Le Centre-Vert's Libéraux

Pour le PLR

Pour Décroissances Alternatives

Pour le PS

Pour En Avant Vevey

Pour l'UDC

Projet de résolution :

Considérant le rôle central que joue l'entreprise de transports publics VMCV pour faire face à la crise climatique, le Conseil communal incite la municipalité à entreprendre tout ce qui est dans ses moyens pour résoudre de façon durable la crise actuelle et assurer au personnel des conditions de travail dignes.

Vevey, le 5 octobre 2023